



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question orale n° 1183

Texte de la question

M. François de Rugy attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, chargée de la jeunesse et de la vie associative, sur la question de la consommation croissante d'alcool des jeunes et sur ses conséquences en terme de conduites à risques.

Texte de la réponse

CONSOMMATION CROISSANTE D'ALCOOL PAR LES JEUNES

Mme la présidente. La parole est à de M. François de Rugy, pour exposer sa question, n° 1183.

M. François de Rugy. Ma question porte sur le phénomène d'alcoolisation massive et brutale qui frappe un nombre croissant de jeunes en France.

L'alcool est la deuxième cause de mortalité évitable en France. La consommation régulière d'alcool chez les adolescents de seize ans scolarisés a augmenté de 2003 à 2007, passant de 7 % à 13 %. La proportion de ceux hospitalisés pour ivresse aiguë a bondi de 50 % chez les 15-24 ans pendant la même période.

Il y a quelques mois, on s'enflammait contre les apéros Facebook, notamment à la suite du décès d'un jeune vendéen à Nantes, en marge d'une de ces manifestations. En réalité, ce drame était celui de l'alcoolisation excessive, avec ou sans Facebook. Mon propos est bien de dénoncer cette alcoolisation excessive, et non de montrer du doigt ou de stigmatiser les consommations normales d'alcool dans un cadre convivial.

Sans que cela suscite le même emballement médiatique, on ne compte plus les fins de nuit tragiques sur les routes de France. Ainsi dans ma commune d'Orvault, le 30 mai dernier, deux jeunes trouvaient la mort sur la route après une soirée dans une discothèque située à quelques kilomètres de là. Et ce n'est malheureusement qu'un exemple parmi tant d'autres.

Certes, le plan " santé des jeunes ", lancé en février 2008, prévoit une série de mesures visant à mieux protéger les jeunes.

Certes, des campagnes de sensibilisation ont été conçues et développées, dont celle conduite à l'été 2008 par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, ou encore la campagne internet lancée en juin 2010 par le ministère chargé des transports pour sensibiliser les jeunes aux dangers de l'alcool au volant.

Par ailleurs, la vente d'alcool a été interdite à tous les jeunes de moins de dix-huit ans, quel que soit le lieu. La pratique de l'*open bar* ainsi que celle des *happy hours* sont également proscrites. Pourtant, le phénomène d'alcoolisation excessive ne faiblit pas.

Nul ne songe à remettre en cause la volonté des pouvoirs publics. Mais l'expérience démontre que, disséminée dans des politiques de portée générale, la lutte contre l'alcoolisation des jeunes et ses conséquences routières ne parvient pas à atteindre ses objectifs.

Ne faudrait-il pas en faire un objet de mobilisation collective en soi, en veillant à associer tous les partenaires disponibles ? Je pense bien sûr aux associations de jeunesse, mais également aux représentants des familles de victimes, aux collectivités locales et, surtout, aux acteurs économiques, qu'ils soient gérants de bars et discothèques ou organisateurs d'événements. Ne faudrait-il pas généraliser les alcootests à la sortie de ces établissements ? Ne faudrait-il pas envisager des systèmes de transports collectifs organisés par ces

établissements lorsqu'ils sont implantés à l'écart des réseaux de transports publics ? Cette mobilisation ne devrait-elle pas être placée sous l'autorité de la secrétaire d'État chargée de la jeunesse ?

Alors que vous venez de prendre vos fonctions, madame la secrétaire d'État, ce combat fait-il partie de vos priorités, et quelles sont vos intentions pour faire reculer le fléau de l'alcoolisation massive et de ses conséquences dramatiques ?

Mme la présidente. La parole est à Mme Jeannette Bougrab, secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative.

Mme Jeannette Bougrab, *secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative*. Monsieur de Rugy, j'aimerais apporter une précision : il convient de relativiser le constat de la consommation croissante d'alcool par les jeunes. La consommation d'alcool tend à diminuer de manière générale dans toutes les tranches d'âge. Cela étant, on constate néanmoins depuis 2003 une augmentation du nombre d'ivresses occasionnelles chez les jeunes de dix-sept ans et plus. C'est notamment la question du *binge drinking*, qui consiste à boire le maximum d'alcool en peu de temps, qui se pose de plus en plus souvent dans de nombreux pays européens ; ainsi que la question des apéros géants organisés par les jeunes dans les lieux publics.

Ces questions mobilisent pleinement le Gouvernement. L'objectif principal est évidemment de prévenir et de limiter les risques que peuvent entraîner les consommations excessives d'alcool. La loi Hôpital, patients, santé et territoires, votée à l'initiative de ma collègue Roselyne Bachelot lorsqu'elle était ministre de la santé, a permis de renforcer et de clarifier le cadre réglementaire de la vente de boissons alcoolisées. La vente d'alcool aux mineurs, l'organisation des *open bars* dans les soirées étudiantes, les *happy hours* ne proposant pas de boissons non-alcoolisées dans la même période sont interdites. Je rappelle également qu'il est interdit de vendre de l'alcool aux personnes en état d'ivresse.

Plus récemment, dans votre circonscription, le drame survenu à un jeune de vingt et un ans a permis de relancer un certain nombre de travaux. Ces différents travaux associent des professionnels du secteur des soins et de la prévention ainsi que des associations de jeunes.

Une série de mesures a été proposée afin d'améliorer la prise de conscience des jeunes et de responsabiliser leurs actions : la rediffusion, pendant l'été 2011, d'un spot télévision déjà diffusé en 2008 et 2009 ; l'édition d'un guide important pour l'organisation de soirées étudiantes ; la constitution et le soutien d'un réseau d'interlocuteurs associatifs dont les projets concernent la prévention de l'alcoolisme ; le développement des actions de prévention dans les accueils collectifs de mineurs ; la mise à jour du site www.alcoolinfoservice.fr, notamment destiné à l'entourage de ces mineurs.

La problématique des jeunes et de leur consommation d'alcool constituera l'un des axes étudiés et discutés par les différents partenaires lors de la deuxième conférence biennale " santé des jeunes " qui se tiendra à l'automne 2011.

Je tiens à préciser que l'ensemble de ces mesures montre une volonté des pouvoirs publics de concilier les besoins des jeunes de profiter de moments de convivialité dans un cadre raisonnable, tout en rappelant le nécessaire respect des règles de sécurité et de prévention.

De plus, s'il est du devoir des responsables politiques de préserver et de protéger les jeunes des comportements dangereux, ce principe ressort également de la responsabilité de chaque personne, ainsi que des familles. J'espère avoir répondu à l'ensemble des questions que vous avez soulevées.

Mme la présidente. Merci madame la secrétaire d'État.

Je rappelle qu'il est très important de respecter le temps de parole global, d'un maximum de six minutes, sinon nous n'arriverons pas à traiter toutes les questions qui sont posées.

Données clés

Auteur : [M. François de Rugy](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1183

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13061

Réponse publiée le : 8 décembre 2010, page 9016

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 novembre 2010